

Du 06 au 18 décembre 2021

Sur toute la commune d’Aÿ-Champagne



**A GAGNER**

**des chèques cadeaux valables chez nos restaurateurs et commerçants**

Bulletin d’inscription à remettre avant le 15/12 en Mairie :

Catégorie : maison balcon extérieurs (cour et jardin)

Prénom et NOM :

Adresse complète :

Commune :

Téléphone :

Le jury passera samedi 18 décembre à partir de 10h (de jour)

Un regard particulier sera apporté aux décorations durables

Renseignements : par téléphone 03 26 56 92 10 ou par mail animation@ay-chamapgne.fr

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL

Article 1 –Objet du Concours

 A l’occasion des Fêtes de Noël, la Ville d’Aÿ- Champagne organise un concours dénommé "CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL ". Ce concours s’adresse uniquement aux particuliers demeurant sur la commune du 6 au 18 décembre 2020. Pour s’y engager, les habitants devront mettre en valeur leurs habitations par des décorations qui devront impérativement être visibles de la rue.

Article 2 -Inscriptions

 Le jury du concours est habilité à modifier la catégorie déclarée pour toute inscription qui ne serait pas conforme à la réalité.

Article 3 –Catégories

• Maison • Balcon • Extérieurs (cour et jardin)

Article 4 –Le Jury

 Le jury sera formé d’une délégation d’Elus du Conseil Municipal. Le passage du jury aura lieu le 18 décembre, à partir de 10h. Il sillonnera la commune aux adresses inscrites, il ne passera qu'une seule fois en journée. Un regard particulier sera apporté aux décorations durables.

Article 5 : Les critères

Utilisation de matériels à faible consommation d'énergie (leds, ...) noté sur 10 Utilisation de matériels non électriques (guirlandes, sapins, ...) noté sur 10 Esthétique et Harmonie de l'ensemble noté sur 10 Imaginaire et originalité de la réalisation notée sur 10 Chaque membre du jury notera anonymement les critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

Article 6 –Récompenses

Pour récompenser les plus belles réalisations, les prix seront attribués en 3 lots (en bons d'achats valables chez nos restaurateurs et commerçants)

50€ pour les premiers prix des trois catégories, (chèques restaurants) 30€ pour les seconds prix des trois catégories (chèques restaurants) 15€ pour les troisièmes prix des trois catégories (chèques commerçants)

Article 7–Modalités d’attribution des prix

La remise des prix aura lieu le 08/01/2022 à la salle du Conseil de la Mairie d’Aÿ.

Article 8 –Avertissements

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Les participants acceptent que leurs décorations soient filmées, photographiées et que les photos soient diffusées sur tout support papier, numérique : site internet, journal municipal…